Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-213502339-20251124-24112025_DEL50-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO

MAIRIE
DE
QUEBRIAC

5 Rue de la Liberté 35190 QUÉBRIAC – Téléphone 02 99 68 03 52

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU

Séance du 24 novembre 2025 – 19H30

L'an **DEUX MIL VINGT CINQ,** le **VINGT - QUATRE NOVEMBRE à 19H30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame GAMBLIN Marie-Madeleine, maire.
Date de la convocation : 19 novembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de procurations : 2
Nombre de votants : 15
Présents : Mmes MM. GAMBLIN Marie-Madeleine, JÉHANNIN Pierre, LEBRETON Angélique (arrivée à 19h47), FONTAINE Erwan, CLOLUS Christine, HAMON Eric, JUHEL Chantal, THOMAS Anne, BAUGUIL Aude, BELLIER Mickaël (arrivé à 19h50), THOREUX Aurore, DEMOGUE Jean-Louis, CHESNOT Joseph
Absents excusés: Mmes MM. LABBÉ Marie-Christine (procuration à Jean-Louis Demogue), DUHAUBOIS William (procuration à Pierre Jéhannin), LEVREL Yann
Absents : Mmes et MM. SAUVAGET Aurore, BODIN Anne-Laure, ROUXEL Régis
Secrétaire de séance : Madame THOMAS Anne.

24.11.2025-DEL50 DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R 2026 POUR LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE INCENDIE AU LIEU-DIT LE PUITS MORIN.

1 Cadre réglementaire et description du projet

Vu la délibération n°30.11.2021-DEL65 du 30/11/2021 relative au renforcement de la défense extérieure contre l'incendie (D.E.C.I),

Vu le schéma communal de défense extérieure contre l'incendie élaboré dans sa version finale en date du 15 novembre 2022,

Conformément aux préconisations d'amélioration de la défense incendie et aux priorités définies dans le schéma communal de défense extérieure contre l'incendie,

Et dans le but de poursuivre la couverture de la défense incendie de la commune de Québriac, et de respecter la règlementation, Madame le Maire informe de la nécessité d'installer une réserve incendie sise au lieu-dit « Le Puits Morin » à Québriac, à savoir : une réserve souple de 120 m3.

Pour mettre en œuvre cette opération, la commune devra acquérir une emprise foncière de 160 m2.

2 Plan de financement

Madame le Maire présente le plan de financement correspondant :

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-213502339-20251124-24112025_DEL50-DE

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Coût des travaux installation d'une citerne souple	24 310 €	Aide au titre de la D.E.T.R (40 % montant des travaux H.T)	9 724 €
Coût acquisition foncière, et frais annexes	2 000 €		
		Part communale-Autofinancement	16 586 €
TOTAL	**26 310 €**		**26 310 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix POUR :

- **DECIDE** la création d'une réserve incendie de 120 m3 au lieu-dit « Le Puits Morin » à Québriac, pour répondre aux priorités définies dans le cadre du Schéma Communal de Défense Extérieure contre l'incendie en date du 15 novembre 2022,
- **APPROUVE** le coût du projet qui s'élève à total de 26 310€ HT dont 2 000 € HT au titre des frais d'acquisition et frais annexes de l'emprise foncière correspondante,
- **SOLLICITE** la subvention D.E.T.R 2026 au titre des équipements de défense incendie.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte utile relatif à cette opération, et **ACCOMPLIR** toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
Marie-Madeleine GAMBLIN, maire de Québriac

